



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 4 MAI 2023 à 17h45

Salle multifonction de Rosières en Santerre

Titulaires présents : D. DOMONT, D. JACOB, A. COQUART, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, S. SCRIBE, JC SACLEUX, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, M. BAILLON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, C. LEBRUN, L. PATTE, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, D. MESSIO, JL RAMECKI, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, X. SCHNEBLE, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED) F.KOENIG (suppléant de JP AVENEL), J. SEGARD (suppléant D. POTEL), D. PRONNIER (suppléant de JM ADDE)

Titulaires ayant donné pouvoir : JN CAZE à C. FOURNET, R. BILLORE à C. BEAUFILS, F. MASSIAS à D. PECHON, S. DECROIX à JC LOUVET.

Titulaires absents ou excusés : X. PALPIED, JM MAILLARD, C. DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, P. VALLEE, V. VANNEUFVILLE, M. FLEURY, R. BILLORE, D. POTEL F. MASSIAS, S. DECROIX, C. ROUVROY, JM ADDE

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

ORDRE DU JOUR :

1. GENERAL
 - 1.1 Convention cadre Petites Villes de Demain
 - 1.2 Désignation de représentants Leader Gal
 2. BATIMENT
 - 2.1 Validation de l'APD Médiathèque – Friche Maréchal
 - 2.2. Validation du plan de financement de la Médiathèque – Friche Maréchal
 3. CULTURE
 - 3.1 Validation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES)- Médiathèque
 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - 4.1 Convention avec la FDE80 pour la maitrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public – ZAC2
 5. INFORMATIONS DIVERSES
-

Philippe CHEVAL,

Président

Thierry LINEATTE,

Secrétaire,



Avant d'ouvrir la séance, P.Cheval émet une pensée pour JM Adde, décédé il y a quelques jours. Il rappelle sa présence très assidue aux réunions de Terre de Picardie et notamment de la commission d'appels d'offres dont il était titulaire. P.Cheval demande une minute de silence.

- Désignation du secrétaire de séance : T.Linéatte
- Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 30 mars 2023 à l'unanimité
- Information des décisions prises par le Président par délégation
- Information des décisions prises par le Bureau communautaire par délégation

1 GENERAL

1.1 Convention cadre Petites Villes de Demain

Pour rappel, Terre de Picardie et les 2 communes de Chaulnes et Rosières en Santerre sont engagées dans le programme Petites Villes de Demain depuis le 6 septembre 2021. Ce programme pluriannuel a vocation à accompagner la création et/ou le renforcement des projets de territoire des communes lauréates. Dans ce cadre, et de manière très concrète, ces dernières bénéficient de ressources en ingénierie, financières ou techniques. Il s'agit d'outiller les élus et leurs équipes afin de favoriser l'émergence des projets.

Cette démarche d'accompagnement donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion (cf. 6 septembre 2021), puis à la signature d'une convention-cadre, valant opération de revitalisation du territoire (ORT). Signé par les communes bénéficiaires du programme, l'EPCI et l'Etat, ce document acte les engagements respectifs des partenaires et formalise le projet de revitalisation.

Dans la mesure où ce projet de territoire (ou de revitalisation) doit être pensé à l'échelle intercommunale de l'EPCI et être en cohérence avec les différentes stratégies d'aménagement et de planification du territoire, Terre de Picardie en est partie prenante et doit procéder à sa validation en conseil communautaire.

P.Cheval rappelle les projets entrepris par les 2 communes dans le cadre de cette opération :

- une signalétique commune,
- pour Rosières : la réhabilitation de la friche Maréchal, l'aménagement des venelles ;
- pour Chaulnes : la réhabilitation de la friche Mariage Gazier, la friche agricole contiguë à la médiathèque, le parc intergénérationnel, l'aménagement du quartier de la gare

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le président à signer la convention cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT) dans laquelle seront inscrits les enjeux et orientations stratégiques pour les communes de Chaulnes et Rosières.

1.2 Désignation de représentants Leader Gal

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune, au titre du soutien au développement rural, il a été procédé à un appel à candidatures pour la mise en place du programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) qui donne, à des partenariats public-privé organisés en Groupes d'Action Locale (GAL) et sélectionnés en région, les moyens de mettre en œuvre des stratégies locales de développement rural.

Le PETR Cœur des Hauts de France, devrait être retenu territoire LEADER GAL le 13 avril. La stratégie de sa candidature s'articule notamment autour du canal, de l'environnement, du tourisme, du lien social, de la mobilité, de la filière courte alimentaire et de la coopération....

Le Comité de Programmation composé de privés et de public constituera l'organe décisionnel du GAL. Il validera les opérations qui seront soutenues et attribuera le montant de l'aide FEADER en fonction de l'analyse du comité d'audition et du contrôle de conformité effectué par le comité technique. Il se réunira environ 3 fois par an.

De manière plus précise, le Comité de Programmation aura les missions suivantes :

- élaborer une procédure de sélection transparente : une grille de sélection ;
- assurer, lors de la sélection des opérations ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention et préparer les éléments nécessaires à une évaluation du programme
- établir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement / stratégie ;
- garantir, lors du vote des opérations présentées, l'absence de conflits d'intérêt ;

Les détails de ces missions seront définis dans les premières réunions et dans un règlement intérieur.

Les membres du Comité de Programmation seront également conviés aux comités d'audition et à diverses manifestations du GAL. Ils sont des ambassadeurs du LEADER- GAL.

Chaque communauté de communes doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants (un titulaire ne peut pas remplacer un autre titulaire).

Pas d'interventions.

Sur proposition du président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de reconduire les membres désignés précédemment :

- Bruno ETEVE, titulaire
- Georgette SCIASCIA, suppléante
- Gérard CARON, titulaire
- Thierry LINEATTE, suppléant

2. BATIMENT

2.1 Validation de l'APD Médiathèque – Friche Maréchal

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Médiathèque de Rosières dans les anciens établissements Maréchal (Friche), l'Avant-Projet Définitif des travaux doit être validé afin de pouvoir solliciter les subventions auprès de la DRAC.

Le marché de conception et d'aménagement de la Médiathèque comprend 13 lots.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire valide à l'unanimité l'Avant-Projet Définitif des travaux d'aménagement de la Médiathèque de Rosières dans les anciens établissements Maréchal.

2.2 Validation du plan de financement de la Médiathèque – Friche Maréchal

Dans le cadre du projet médiathèque, des subventions peuvent être octroyées par :

- La DRAC
- Le Département dans le cadre de la politique Territoriale 2022-2024 (Enveloppe Terre de Picardie : 318 019 €)
- L'Etat au titre du Fonds Vert

DEPENSES :

Montant des travaux/honoraires (Convention AMSOM)	2 844 698,85 €
Honoraires AMO	23 700 €
TOTAL Travaux et honoraires HT	2 868 398,85 €
Mobilier informatique et audiovisuel	120 000 €
Mobilier et aménagement	509 350 €
Constitution des collections	394 790 €
TOTAL Aménagement intérieur	1 024 140 €
TOTAL	3 892 538,85 €

RECETTES SOLLICITEES :

Etat- DGD construction	1 366 134 €
Etat- DGD aménagement intérieur	314 675 €
Etat- DGD constitution des collections	118 437 €
Etat- Fonds vert	860 520 €
Département	318 019 €
TOTAL	2 977 785 €
Part TDP	914 754 €

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

-D'autoriser le président à solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DGD et des Fonds verts et du Conseil départemental dans le cadre de la Politique Territoriale 2022-2024 dans l'intégralité de l'enveloppe allouée

-D'arrêter les modalités de financement reprises ci-dessus

3 CULTURE

3.1 Validation du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) - Médiathèque

Terre de Picardie intervient dans le domaine de la culture à travers la gestion des deux médiathèques intercommunales à Chaulnes et Rosières en Santerre.

L'actuelle médiathèque de Rosières en Santerre ne répondant plus de manière adaptée aux besoins des habitants du territoire, Terre de Picardie ambitionne d'implanter une médiathèque communautaire au cœur de la friche Maréchal et de son projet de réhabilitation maîtrisé par la commune de Rosières en Santerre.

Le Pôle d'Equilibre territorial et rural (PETR) Cœur des Hauts de France projette également d'implanter dans cet espace un Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre du label pays d'Art et d'Histoire concernant les 3 collectivités du PETR (Communautés de communes de Haute-Somme, de l'Est de la Somme et de Terre de Picardie).

L'un des objectifs est de restituer cette friche industrielle à ses habitants et de les impliquer en réalisant un équipement public facteur d'inclusion sociale, d'échanges intergénérationnels et interculturels.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique communautaire visant à favoriser :

- la culture pour tous afin de faciliter l'accès à la connaissance, la pensée et l'information,
- le lien social
- l'accès aux droits, à la lecture , à l'apprentissage, à la maîtrise des technologies numériques, à la création artistique

Il relève d'une démarche visant à créer une convergence entre les enjeux patrimoniaux et de lecture publique afin de répondre aux besoins des habitants d'aujourd'hui et d'anticiper les usages de demain.

Le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) présenté est le résultat :

- d'un processus de réflexion s'appuyant sur l'état des lieux et le diagnostic partagé réalisé par le cabinet Emergences Sud
- d'une réflexion politique accompagnée par le même intervenant et par les services de l'Etat et du Département de la Somme

Le PCSES de la future médiathèque communautaire de Rosières-en-Santerre définit le projet du service pour 5 ans.

Après un diagnostic du territoire et de l'équipement actuel, il fixe des objectifs politiques, un programme d'actions possibles à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et les moyens financiers et humains nécessaires à leur réalisation.

Document complet en annexe.

Pas d'interventions.

Le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES) de la médiathèque de Rosières pour la période 2022-2027, et autorise le président à en assurer la mise en œuvre.

4 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1 Convention avec la FDE80 pour la maitrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public – ZAC2

Terre de Picardie souhaite lancer la 2^{ème} phase de modernisation de l'éclairage public de la ZAC avec la pose de 97 points lumineux

Ces travaux seront réalisés par la FDE80 qui assurera pour le compte de la collectivité la maitrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

La FDE80 passera en son nom les marchés nécessaires à la réalisation des travaux.

Le montant de l'opération s'élève à 197 695 €.

Plan de financement de l'opération :

Montant prise en charge par la FDE80 : 90 970 €

Contribution de la Collectivité : 95 395 €

TDP pourra éventuellement prétendre à une subvention Fonds vert à la condition de créer une zone noire au niveau du parvis de la gare.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le projet de la FDE80 et autorise le président à signer la convention de maitrise d'ouvrage avec la FDE80.

5 INFORMATIONS DIVERSES

Terre de Picardie a reçu l'analyse de valorisation financière et fiscale 2022.
L'analyse est intéressante même s'il est difficile de comparer les EPCI.
P.Cheval remercie le travail réalisé par le comptable.
(Document en pièce jointe)